Département **ARDÈCHE** Commune **VIVIERS**

DECISION N° 2024-022 70001

Reçu en préfecture le 14/11/2024 Publié le 14/11/2024

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

ID: 007-210703468-20241113-DEC2024_022SG-AU

Police Municipale / Convention de prise en charge et de soins aux chats et chiens de maître inconnu ou défaillant entre la commune de Viviers et la Clinique vétérinaire de Viviers

Le Maire de VIVIERS (Ardèche)

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2021-052 du 18 mai 2021 portant délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire, et notamment son 4ème alinéa,

Considérant que la commune est tenue de prendre toutes les dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et chats sur son territoire,

Considérant qu'il convient d'organiser le ramassage et les premiers soins à donner aux chats et aux chiens trouvés sur la voie publique, de maître inconnu ou défaillant,

Considérant qu'il convient de signer une convention de fourrière entre la commune de Viviers et la Clinique vétérinaire de Viviers, pour l'année 2024 renouvelable tacitement,

DECIDE

ARTICLE 1: Une convention est signée entre la commune de Viviers et la Clinique vétérinaire sise 725, Quartier Eymieux à Viviers définissant les modalités d'intervention en collaboration avec les cliniques vétérinaires du tour de garde (Pierrelatte-St Paul 3 Châteaux ; Pont Saint-Esprit- Saint Alexandre et Bollène).

ARTICLE 2: Les modalités de prise en charge sont les suivantes :

→ Pour les chats et les chiens <u>non blessés</u> trouvés sur la voie publique :

Prise en charge animal non blessé en fourrière <u>la journée</u> (pendant les horaires d'ouverture de la clinique vétérinaire de Viviers) en attente de récupération par le service de fourrière. Concerne la clinique vétérinaire de Viviers	En cas de défaillance de la prise en charge directe : Non facturé par les vétérinaires si récupération dans la journée (avant 18 h) Sinon tarif hospitalisation simple : de 22 à 40 €	La clinique essale de contacter le propriétaire de l'animal en attendant la prise en charge.
Prise en charge animal non blessé en fourrière en dehors des horaires d'ouverture de la clinique (WE, jours fériés et nuit) en attente de récupération par le service de fourrière. Peut concerner toutes les cliniques yétérinaires du tour de garde	Consultation de garde sans réduction : de 75 à 119 € en fonction de la clinique vétérinaire de garde et de l'horaire de prise en charge (tarif nuit profonde). Récupération dans la journée ouvrable suivante (avant 18 h) sinon facturation hospitalisation simple	L'horaire est à respecter pour pouvoir nettoyer la cage au chenil qui a été occupée.

Reçu en préfecture le 14/11/2024 S²LO

Publié le 14/11/2024

ID: 007-210703468-20241113-DEC2024_022SG-AU

→ Pour les chats et les chiens <u>blessés</u> trouvés sur la voie publique :

Prise en charge animal blessé en fourrière <u>la journée</u> (pendant les horaires d'ouverture de la clinique vétérinaire de Viviers) en attente de récupération par le service de fourrière. Cancerne le clinique vétérinaire de Viviers	Prise en charge directe : Consultation tarif association + premiers soins	Les premiers soins sont prodigués à l'animal.
Prise en charge animal blessé en fourrière en dehors des horaires d'ouverture de la clinique (WE, jours fériés et nuit) en attente de récupération par le service de fourrière. Peut concerner toutes les cliniques vétérinaires du tour de parde	Consultation de garde sans réduction : de 75 à 100 € en fonction de la clinique vétérinaire de garde et de l'horaire de prise en charge (tarif nuit profonde).	i aimilai.

→ Le tableau suivant présente les frais qui peuvent être engagés en plus de la prise en charge :

Identification animal en fourrière	Tarif: 62 €	
Injection anti-inflammatoire Injection antibiotique	Tarif : de 8 à 20 €	Stabilisation de l'état général puis poursuite des soins après devis accepté par responsable SIFA
Hospitalisation	Tarif: de 22 à 40 € par 24 heures	
Pose cathéter /perfusion 1er jour	Tarif: 47 €	
Euthanasie chat blessé en fourrière la journée	Tarif association (- 25 %)	La prise en charge du corps par le SIFA sinon incinération privée :
Euthanasie chien blessé en fourrière la journée	Tarif: 54 à 66 € (en fonction du poids du chien)	Incinération chat : 62 € Incinération chien : à partir de 70 €
Euthanasie chat blessé en fourrière en dehors des horaires d'ouverture de la clinique (WE, jours fériés et nuit)	Tarif : 54 €	
Euthanasie chien blessé en fourrière en dehors des horaires d'ouverture de la clinique (WE, jours fériés et nuit)	Tarif: 64 à 76 € (en fonction du poids du chien)	
Consultation suivi mordeur chien en fourrière	Tarif: 39 € Prévoir 3 consultations	

Le montant maximum des frais engagés défini par la commune est 500 €.

Reçu en préfecture le 14/11/2024

ARTICLE 3: Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribuna in cevant le Tribuna in cevant le Tribuna in cevant le Tribuna de Lyon dans un délai de deux mois. La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la commune et sera mise en ligne sur le site de la ville ainsi que sur la borne numérique.

ARTICLE 4: La présente décision sera transmise pour ampliation à :

- Préfecture de l'Ardèche
- SGC de Privas
- Police Municipale Mairie de Viviers
- Service Finances Mairie de Viviers
- Notifiée à l'intéressée.

Fait à Viviers, le 13 novembre 2024

Martine MATTEI,

Maire de VIVIERS

Envoyé en préfecture le 14/11/2024 Envoyé en prefecture le 14/11/2024 5²LO

ID: 007-210703468-20241113-DEC2024_022SG-AU

Reçu en préfecture le 14/11/2024

ID: 007-210703468-20241113-DEC2024_022SG-AU

Convention de prise en charge et de soins aux chats et chiens de thait le inconnu ou défaillant

2024

Entre:

La mairie de Viviers

2 Avenue Pierre Mendès France 07220 Viviers

Représentée par : Mme Mattei

En sa qualité de Maire de la commune

ET

Les vétérinaires du tour de garde 07 (Viviers) - 26 (Pierrelatte-St Paul 3 Chateaux) - 30 (Pont Saint Esprit et St Alexandre) – 84 (Bollène)

Bollène Ecluse - Bo1	Dr LecoeuvreLoic (12493)	04.90.30.07.37
Clinique Vétérinaire de l'Ecluse		loic.lecoeuvre@wanadoo.fr
quartier de l'écluse, CD 26, 1621 Avenue		
Jean Moulin 84500 BOLLENE		vetos@cve84500.fr
Siret: 444 09571500017		
Bollène Ville - Bo2	Dr Despringre Xavier (7564)	04.90.30.10.49
	Dr Despringre Françoise	veto-aeria@orange.fr
Cabinet vétérinaire Aéria	(7446)	
39 Avenue André Rombeau, 84500 Bollène		
Siret 347 447 278 000 16		
Pont Saint Esprit - PSE1	Dr Charre Benoit (24143)	04 66 39 32 66
a out beint inhite a bill	2	charre.benoit@gmail.com
Clinique vétérinaire du vieux pont		30
71 Rue Albert Camus 30130 Pont st esprit		
Siret: 75262918800018		
Clinique St Alexandre	Dr Prat Valérie (24925)	04 66 39 09 14
Clinique de la porte d'or	Dr Bariteau Julie (24127)	cliniquedelaportedor@orang
709 chemin, de la Gaffarde		e.fr
30130 St Alexandre		bariteau.julie@gmail.com
C' 7000 (00000000		valerie.prat30@gmail.com
Siret: 79894393200029	Dr Foucaud Bernard	04.75.04.00.03
Pierrelatte -PR	9577	contact@vetopierrelatte.com
Clinian -///-in-in-da Diamalatta		contact@vetopierrelatte.com
Clinique vétérinaire de Pierrelatte	Dr Langevin Béatrice 14333	
49 Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny,	14333	
26700 Pierrelatte Siret 37808051900010		
Stret 3/808051900010		
Saint Paul 3 Chateaux - SP	Dr Lengelé Anne (09748)	04.75.96.70.90
		alengele@outlook.com
Clinique vétérinaire du Piejoux10 AV DE		cliniquedupiejoux@hotmail.f
LA RESISTANCE		r
26130 ST PAUL TROIS CHATEAUX		
Siret 482 186 301 000 16		

Viviers - VV	De Marshaud Octobration	Reçu en préfecture le 14/11/2024 5 ² LG
VIVICIS - V V	Dr Marchand Stéphanie	04. / Buisile ie 7 1241 1/2024
	(16291)	clin ibu 997-249793468-202411/12-DEC2024_0225G-AU
Clinique Vétérinaire de Viviers		@gmail.com
	D 01	@gman.com
725 quartier Eymieux, 07220 Viviers	Dr Charrasse Valérie	
	(28186)	
Siret 80910403700019		
	Dr Neu Jean Christophe	

Vu le code rural, Vu le code de la santé publique, Vu le code de déontologie,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1: Le maire de Viviers est tenu de prendre toutes les dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats sur sa commune. Cette convention vise à organiser le ramassage et les premiers soins à donner aux chats et aux chiens trouvés sur la voie publique de maitre inconnu ou défaillant.

(12073)

Animaux concernés : chiens, chats et NAC (nouveaux Animaux de Compagnie)

La mairie de Viviers a une convention de fourrière avec la clinique vétérinaire de Viviers, représentée par Dr Marchand Stéphanie, qui prendra le relais si nécessaire.

Article 2: Les vétérinaires sont souvent confrontés à des particuliers ou à des services officiels (pompiers, gendarmes, employé municipaux...) qui leur apportent des chats et des chiens non blessés ou blessés trouvés sur la voie publique. Les vétérinaires s'engagent à faire remplir une attestation de prise en charge précisant les circonstances lors de toutes prises en charge d'un chat ou d'un chien trouvé sur la voie publique de Viviers.

Article 3 : Chats et des chiens non blessés trouvés sur la voie publique de la commune de Viviers.

Les chats et les chiens non blessés trouvés sur la voie publique de Viviers peuvent être pris en charge temporairement par les vétérinaires selon les modalités suivantes :

Prise en charge animal non blessé en fourrière la journée (pendant les horaires d'ouverture de la clinique vétérinaire de Viviers)en attente récupération par service de fourrière. Concerne la clinique vétérinaire de Viviers	En cas de défaillance de la prise en charge directe: Non facturé par les vétérinaires si récupération dans la journée (avant 18h00) Sinon tarif hospitalisation simple: de 22 à 40 euros	La clinique essaie de contacter le propriétaire de l'animal en attendant la prise en charge. L'horaire est à respecter pour pouvoir nettoyer la cage au chenil qui a été occupée.
Prise en charge animal non blessé en fourrière en dehors des horaires ouvertures de la clinique (WE, jours fériés et nuit) en attente récupération par service de	Consultation de garde sans réduction : de 75 à 119 euros en fonction de la clinique vétérinaire de garde et de l'horaire de prise en charge (tarif nuit profonde)	
fourrière.	Récupération dans la journée ouvrable suivante (avant 18h00)	
Peut concerner toutes les cliniques vétérinaires du tour de garde	Sinon facturation hospitalisation simple	

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publisienttés¹/1936ilitées à venir ID: 007-210703468-20241113-DEC2024_022SG-AU

L'animal sera récupéré le plus rapidement possible par la fourrière. Les récupérer l'animal chez le vétérinaire sont :

Tout personnel ou bénévoles de la SPA Les Amandiers de la Lavilledieu au 04.75.94.27.05 ou les agents de la police municipale de la commune. Mr Macardier Jean-Sébastien au 06.32.63.52.81 ou Baczynski Nicolas.

Article 4 : Chats et des chiens blessés trouvés sur la voie publique de la commune de Viviers.

Les modalités de prise en charge sont les suivantes :

Prise en charge animal blessé en fourrière la journée (pendant les horaires d'ouverture de la clinique)en attente récupération par service de fourrière. Concerne la clinique vétérinaire de Viviers	Prise en charge directe: Consultation tarif association + premiers soins	Les premiers soins sont prodigués à l'animal (cf infra)
Prise en charge animal blessé en fourrière en dehors des horaires d'ouvertures de la clinique vétérinaire de Viviers (WE, jours fériés et nuit).	Consultation de garde sans réduction De 75 à 100 euros en fonction de la clinique vétérinaire de garde et de l'horaire de prise en charge (tarif nuit profonde)	Les premiers soins sont prodigués à l'animal (cf infra)
Peut concerner toutes les cliniques vétérinaires du tour de garde		

Dans le cadre de ceffactivité, le vétérinaire reste libre de toute décision thérapeutique et sanitaire dans l'intérêt de la santé humaine et animale et s'engage à effectuer les soins d'urgence limités à la stricte survie de l'animal sous couverture d'une bonne antalgie et à la mise en œuvre de moyens médicaux et chirurgicaux nécessaires à la prévention de tout préjudice vital.

Dès que son état le permettra, après avis du praticien, l'animal soigné sera pris en charge par la fourrière. Les personnes habilitées à venir récupérer l'animal chez le vétérinaire sont :

Tout personnel ou bénévoles de la SPA Les Amandiers de la Lavilledieu au 04.75.94.27.05 ou les agents de la police municipale de la commune. Mr Macardier Jean-Sébastien au 06.32.63.52.81 ou Baczynski Nicolas 06.32.63.52.57

Le vétérinaire délivrera une note d'honoraires, si possible au propriétaire, sinon à la mairie de Viviers qui règlera sans délai, à charge pour cette dernière de se faire rembourser par le propriétaire de l'animal s'il est retrouvé.

Si l'animal nécessite des soins importants, la poursuite du traitement ou l'euthanasie, seront décidés par le maire de Viviers ou un responsable désigné par lui

Dans le cas où ces ordres ne peuvent être transmis, le maire de Viviers donne au vétérinaire un ordre permanent d'euthanasie dans les cas suivants : souffrance jugée insupportable, réanimation sans progrès notable après 30 minutes, pronostic conservatoire sombre ...

Reçu en préfecture le 14/11/2024 5²L 0

Publié le 14/11/2024

ID: 007-210703468-20241113-DEC2024_022SG-AU

Le tableau suivant présente les frais qui peuvent être engagés en plus de la prise en charge :

Identification animal en fourrière	Tarif: 62 euros	
Injection anti-inflammatoire Injection antibiotique	Tarif de 8 à 20 euros	Stabilisation de l'état général puis poursuite des soins après
Hospitalisation	De 22 à 40 euros par 24heures	devis accepté par responsable SIFA
Pose cathéter / perfusion 1er jour	47 euros	1
Euthanasie chat blessé en fourrière la journée	Tarif association (-25%)	La prise en charge du corps par le SIFA sinon incinération
Euthanasie chien blessé en fourrière la journée	Tarif: 54 à 66 euros (en fonction du poids du chien)	privée : Incinération chat : 62 euros
Euthanasie chat blessé en fourrière en dehors des horaires ouvertures de la clinique (WE, jours fériés et nuit)	Tarif: 54 euros	Incinération chien : à partir de 70 euros
Euthanasie chien blessé en fourrière en dehors des horaires ouvertures de la	Tarif: 64 à 76 euros (en fonction du poids du chien)	
clinique (WE, jours fériés et nuit)	Tonouon du poids du cincii)	
Consultation suivi mordeur chien en	Tarif: 39euros	
fourrière	Prévoir 3 consultations	

Montant maximum des frais engagés défini par la mairie de Viviers 500 Euros

Article 5

Cette convention est établie pour une durée d'un an à partir du 1er janvier 2024 avec renouvellement tacite chaque année si les parties ne manifestent pas d'opposition avant la date de renouvellement.

Un exemplaire est adressé:

- A la Direction des Services de la Santé et de la Protection L'ARDECHE
- A Mme Elizéon Sophie, préfète de l'Ardèche Privas
- Au Conseil Régional de l'ordre des vétérinaires de Rhône Alpes

Fait en deux exemplaires originaux

Mme le

Dr Marchand Stéphanie Clinique vétérinaire de Viviers

> MARCHAND Vétéri aire Quartier Eymieux 07220 VIVIERS

TA. 84 75 52 37 24

CLINIQUE VETERINAIRE DE VIVIERS 725 Quartier Eymieux 07220 VIVIERS 04.75.52.37.24

cliniqueveterinairedeviviers@gmail.com

Martine MATTEL Maire de Viviers